

<b>Ref : 43</b>								
<b>Nom du Projet :</b> Etude sur les bassins économiques à fortes potentialités pour le secteur privé au Burkina Faso	<b>Pays :</b> Burkina Faso							
<b>Lieu :</b>  Ouagadougou	<b>Personnel spécialisé fourni par votre société (profils) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Expert en aménagement du territoire, chef de mission</li> <li>⇒ Economiste</li> <li>⇒ Expert en SIG</li> </ul>							
<b>Nom du Client :</b> Unité de Coordination de la Formulation du Second Compact (UCF-BURKINA)	<b>Nombre d'employés ayant participé au projet :</b> 04							
<b>Adresse :</b> Avenue John Kennedy 01 BP 6443 Ouagadougou 01 - Burkina Faso ;	<b>Nombre de mois de travail ; durée du Projet :</b> 1,5 homme/mois							
<b>Date de démarrage (mois/année) :</b> 11/2018	<b>Date d'achèvement (mois/année) :</b> 01/2019	<b>Valeur approximative des services de Duradeve Consulting</b> 12 880 000 F CFA HT – 19 635 €  Valeur approximative des services du Consortium : 22 880 000 F CFA HT – 34 880 €						
<b>Nom des consultants associés/partenaires éventuels :</b> DEMBS ASSOCIATES-CAERD	<b>Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés :</b> 1 homme/mois							
<b>Noms et fonctions des responsables :</b> Olé Alain KAM, Associé Gérant								
<b>Descriptif du projet :</b>  Le 13 décembre 2016, le Burkina Faso a été sélectionné par le Millennium Challenge Corporation (MCC) pour le développement d'un second compact. Pour ce faire, le Gouvernement a créé, par décret n°2017-210/PRES/PM/MINEFID du 19 avril 2017, l'Unité de Coordination de la Formulation du second compact du Millennium Challenge Corporation (UCF-Burkina). Aux termes de l'article 2 du décret susmentionné, l'UCF-Burkina a pour missions, entre autres, de conduire le processus de formulation du second compact, conformément aux priorités du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et aux procédures du MCC. La formulation du compact comprend quatre phases qui sont :								
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ l'analyse des contraintes à l'investissement privé et à la croissance économique,</li> <li>✓ l'analyse des causes des principales contraintes identifiées,</li> <li>✓ la définition des projets du compact et,</li> <li>✓ le développement du programme.</li> </ul> <p>La première phase du processus a été sanctionnée par l'adoption du rapport d'analyse des contraintes à l'investissement privé et à la croissance économique. Aux termes de ce rapport, il a été identifié un certain nombre de contraintes dont deux ont été jugées les plus contraignantes à l'investissement privé et à la croissance économique. Il s'agit, d'une part de l'insuffisance de l'offre d'électricité, de sa mauvaise qualité et de son coût élevé et d'autre part, de la faible qualification de la main d'œuvre.</p> <p>L'analyse des causes profondes du volet électricité montre que plusieurs raisons expliquent le fait que les entreprises et les ménages burkinabé n'ont pas accès à une électricité de qualité et à moindre coût. D'abord, le faible accès à l'électricité est dû (i) au déficit de l'offre d'électricité expliquée par la faiblesse quantitative de l'électricité offerte et la persistance de</p>								

l'inefficacité énergétique dans le pays, (ii) au faible accès économique des ménages et des MPME à l'électricité, (iii) à la faible extension du réseau de transport et de distribution. Ensuite, la mauvaise qualité de l'offre d'électricité est due principalement (i) aux interruptions fréquentes et longues de l'électricité et (ii) à la mauvaise qualité des services associés à la fourniture d'électricité. Enfin, le coût élevé du kWh offert s'explique par le coût élevé de production, de l'importation et de la distribution d'électricité.

Cet état de fait engendre des conséquences dommageables sur les ménages et l'économie nationale dans son ensemble. En effet, la fiabilité et le prix abordable de l'alimentation électrique sont des facteurs essentiels pour assurer la compétitivité et la dynamique du secteur privé appelé à générer de plus en plus d'emplois et de revenus décents en faveur des populations. Toutefois, l'impact des interventions dans le domaine de l'électricité ne sera maximisé que si le choix des projets d'investissements dans ce domaine s'appuie sur des opportunités économiques à promouvoir.

Dans le cadre de la phase 3 du développement du compact qui concerne l'identification des projets, il apparaît nécessaire de disposer d'une cartographie analytique des zones et des secteurs à fortes potentialités qui guideront les choix des projets.

#### **Description des services effectivement rendus par votre personnel :**

Pour la réalisation de la mission, les tâches suivantes ont été menées :

- l'organisation de la rencontre de cadrage méthodologique avec l'UCF-Burkina ;
- la revue de la documentation existante en rapport avec le thème de l'étude et l'implication des différentes parties prenantes ;
- la conception des outils de collecte d'information ;
- la collecte, le traitement et l'analyse des données selon des critères et les indicateurs définis dans la méthodologie ;
- la production et la transmission des rapports provisoire et final ;
- l'organisation des rencontres de suivi du Comité Technique de Suivi (CTS) et de l'atelier de validation du rapport provisoire.